

NOTES :

- **Surligné en jaune : j'ai rajouté**
- **Rouge : nécessite des précisions**

LE REGLEMENT

Article 1 – Définition

Le Marathon International de Tana est un événement qui regroupe quatre épreuves de course sur route qui se déroulera le dimanche 15 octobre 2017 dans la ville d'Antananarivo :

- un marathon
- une épreuve de 10 km (« Les Foulées de Tana »)
- une épreuve de 10 km réservée aux personnes à mobilité réduite (le HandiRun)
- une épreuve de 1.5km familiale (« Le Maratoons »)
- **une nouvelle épreuve de ??km pour les entreprises (« le Corporate »)**

Cette 17ème édition est organisée par le World Trade Center Tana (WTCT) et la Fédération Malagasy d'Athlétisme (FMA)

Article 2 – Parcours

Les parcours, sont consultables sur le site internet de l'épreuve (www.marathoninternationaldetana.com).

Des points de ravitaillements sont installés tout au long du parcours. Il y aura 8 points de ravitaillement pour les marathoniens, un point de ravitaillement pour les foulées écolos plus un point de ravitaillement après la ligne d'arrivée pour tous les coureurs.

CORPORATE ???

Article 3 – Programme de l'épreuve

Samedi 14 octobre 2017:

de 10h00 à 17h30 retrait des dossards sur le parvis de l'Hôtel de Ville d'Antananarivo. Aucun échange de dossard n'est autorisé, sous peine de mise hors course.

Aucun dossard ne sera distribué le Dimanche 15 Octobre matin

Dimanche 15 octobre 2017:

Marathon

- Départ et Arrivée : Place de l'Indépendance - Antananarivo
- Départ de la course : **??h**
- Ravitaillement tous les 5 km à partir du KM 5
- Epongeage tous les 5 km à partir du KM 7,5
- Postes de secours répartis tous les 5 kilomètres
- Temps limite de course : 5h40

Les Foulées de Tana

- Distance de la course : 10 km
- Départ de la course : 07h20
- Ravitaillement au cinquième kilomètre
- Ravitaillement à l'arrivée
- Postes de secours répartis sur le parcours

- Temps limite de course : 1h35 (marcheurs interdits)

HandiRun

- Distance de la course : 10 km
- Départ de la course : 07h20
- Ravitaillement au cinquième kilomètre
- Ravitaillement à l'arrivée
- Postes de secours répartis sur le parcours
- Temps limite de course : 1h35

Maratoons

- Distance de la course : 1,5 km
- Départ de la course : 09h
- Ravitaillement à l'arrivée

Corporate

- Distance de la course : ?? km
- Départ de la course : ??h
- Ravitaillement au ?? kilomètre
- Ravitaillement à l'arrivée
- Postes de secours répartis sur le parcours
- Temps limite de course : ??h

Article 4 - Conditions de participation

Les Foulées de Tana, épreuve de 10 Km, est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, ainsi qu'aux mineurs de 10 ans et plus, accompagné par un adulte responsable. Une décharge écrite et signée de l'un des parents devra être remise lors du retrait des dossards (décharge disponible sur le site www.marathondetana.com)

L'épreuve du Marathon est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, âgés de 18 ans et plus.

Le HandiRun, épreuve de 10 Km est réservé aux coureurs à mobilité réduite sur fauteuil roulant et reconnus comme tels par un certificat médical. (Course sur fauteuil uniquement) Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant les épreuves afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. La participation à l'épreuve est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur préalablement à la course :

- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération d'athlétisme agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- et la signature d'une décharge par le coureur exprimant son aptitude à participer à la course sur le bulletin d'inscription

Article 5 – Droits d'inscriptions

Le montant des droits d'inscription par concurrent est indiqué sur le bulletin d'inscription :

Marathon

Natif : 18,000 Ar Résidents : 125,000 Ar Non résident : 55 €

Les Foulées de Tana

Natif : 12,000 Ar Résidents : 55,000 Ar Non résident : 25 €

HandiRun

1000 Ar

Le Maratoon's

Natif : 8,000 Ar Résidents : 15.000 Ar Non résident : 10 €

Pour les inscriptions en ligne, elles seront majorées de % (en attente retour de Ariary.net):

Marathon

Natif : 17,500 Ar Résidents : 125,700 Ar Non résident : 53 €
Les Foulées de Tana
Natif : 12,400 Ar Résidents : 53,600 Ar Non résident : 23 €
Le Maratoons
Natif : 7,200 Ar Résidents : 12,400 Ar Non résident : 7 €
HandiRun
1030 Ar

Article 6 – Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Tous les participants sont pleinement conscients des caractéristiques de ces courses et ont porté une attention particulière à leur entraînement préalable. Tous les participants sont dans une bonne condition physique, conforme à l'effort qu'ils s'approprient à fournir.

Article 7 -Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer sur le Village Marathon sur le parvis de l'Hôtel de Ville d'Antananarivo le Samedi 14 octobre 2017 de 10h00 à 17h30

Attention : Aucun dossard ne sera distribué dimanche, jour de la course, ni envoyé par la poste.

Article 8 – Classement et jury

Le Marathon International de Tana bénéficie du label de la Fédération Malagasy d'Athlétisme. **Le Jury Officiel est composé d'un directeur de course membre de la FMA, assisté de juges et de commissaires de course également désignés par la FMA ???**. Les décisions sont sans appel. Les participants disposeront d'un temps maximum (pour l'épreuve de 10 kilomètres ou de 1.5 kilomètre) et de 5h40 (pour le Marathon) pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Au-delà de cette durée le concurrent est mis hors course.

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé en accord avec la FMA :

NON LICENCIES		LICENCIES	
SENIOR HOMME	SENIOR DAME	SENIOR HOMME	SENIOR DAME
VETERAN HOMME	VETERAN DAME		

Les prix seront remis selon le tableau ci-après :

				1er	2ème	3ème
MARATHON	LICENCIES	SENIOR	HOMME	2 000 000MGA + MEDAILLE OR + TROPHEE	1 250 000MGA + MEDAILLE ARGENT	1 000 000MGA + MEDAILLE BRONZE
			FEMME	2 000 000MGA + MEDAILLE OR + TROPHEE	1 250 000MGA + MEDAILLE ARGENT	1 000 000MGA + MEDAILLE BRONZE
	NON LICENCIES	VETERAN	HOMME	MEDAILLE OR	MEDAILLE ARGENT	MEDAILLE BRONZE
			FEMME	MEDAILLE OR	MEDAILLE ARGENT	MEDAILLE BRONZE
		SENIOR	HOMME	MEDAILLE OR	MEDAILLE ARGENT	MEDAILLE BRONZE
			FEMME	MEDAILLE OR	MEDAILLE ARGENT	MEDAILLE BRONZE
FOULEES ECOLO	LICENCIES	SENIOR	HOMME	200 000MGA + MEDAILLE OR + TROPHEE	150 000MGA + MEDAILLE ARGENT	100 000MGA + MEDAILLE BRONZE
			FEMME	200 000MGA + MEDAILLE OR + TROPHEE	150 000MGA + MEDAILLE ARGENT	100 000MGA + MEDAILLE BRONZE
	NON LICENCIES	VETERAN	HOMME	MEDAILLE OR	MEDAILLE ARGENT	MEDAILLE BRONZE
			FEMME	MEDAILLE OR	MEDAILLE ARGENT	MEDAILLE BRONZE
		SENIOR	HOMME	MEDAILLE OR	MEDAILLE ARGENT	MEDAILLE BRONZE
			FEMME	MEDAILLE OR	MEDAILLE ARGENT	MEDAILLE BRONZE
HANDIRUN			HOMME	200 000MGA + MEDAILLE OR + TROPHEE	150 000MGA + MEDAILLE ARGENT	100 000MGA + MEDAILLE BRONZE
			FEMME	200 000MGA + MEDAILLE OR + TROPHEE	150 000MGA + MEDAILLE ARGENT	100 000MGA + MEDAILLE BRONZE

Un TROPHEE spécial sera décerné aux gagnants.

Tous les participants recevront un tee-shirt souvenir et les finishers une médaille.

Article 9 – Sécurité du Parcours

La sécurité routière est assurée par la Police Municipale, la Police Nationale; le service médical par une société d'assistance médicale sur le parcours et à l'arrivée. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Article 10 - Chronométrie

Un concurrent n'empruntant pas la chaussée et ne passant pas par les postes de contrôle ne pourra être classé à l'arrivée. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Article 11 - Assurances

Responsabilité Civile:

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers par ses préposés et les services d'ordres dans le cadre de la réalisation de l'épreuve. En cas de dommages causés à des tiers par la seule faute du Participant et dont la responsabilité de l'Organisateur n'est pas reconnue, l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable. (peut être à voir avec la Juridique pour éviter le cas de MIT16)

Assurance Individuelle Accidents:

Individuelle Accidents : Tous les participants aux épreuves, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou lors de l'inscription une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente et frais de traitement) dus à un accident survenu sur le parcours de la course. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une

assurance de même type détenue notamment via une licence sportive. La notice d'information et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur le site de l'événement («Inscriptions» -> «Assurance»)

Assurance Dommage matériel :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur

équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun. (Envisager un casier pour les coureurs ???)

Article 12 - Droits à l'image

Par sa participation aux épreuves, chaque concurrent autorise expressément l'Organisateur du Marathon International de Tana et la FMA à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des épreuves Marathon International de Tana en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives.

Article 13 – Acceptation du règlement

Tous les participants s'engagent à se soumettre au présent règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci. Le règlement intérieur ainsi que tous les documents techniques du Marathon International de Tana sont disponibles pour téléchargement sur le site internet du Marathon de Tana (www.marathoninternationaldetana.com) ou encore au Village Marathon sur le parvis de l'Hôtel de Ville d'Antananarivo.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site.